



# FOIRE AUX QUESTIONS À PROPOS DE L'ALLOCATION OBSÈQUES DE L'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES (HUMAN RESOURCES ADMINISTRATION, HRA) (French)

## Questions par thème

PROCESSUS DE DEMANDE DE L'ALLOCATION OBSÈQUES .....	1
QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'ALLOCATION OBSÈQUES DE LA HRA ? .....	3
FRAIS PRIS EN CHARGE PAR L'ALLOCATION OBSÈQUES DE LA HRA.....	3
PLAFOND DES FRAIS D'OBSÈQUES .....	5
DIVERS .....	5
RESSOURCES .....	6

## ■ PROCESSUS DE DEMANDE DE L'ALLOCATION OBSÈQUES

---

### 1. Comment puis-je déposer une demande d'allocation obsèques ?

Vous pouvez envoyer votre demande dûment remplie d'allocation obsèques, M-860w, au Bureau des services d'inhumation (Office of Burial Services, OBS) par l'une des méthodes suivantes :

[Cliquez ici pour afficher la demande d'allocation obsèques et en savoir plus sur les frais pris en charge par la HRA.](#)

[Cliquez ici pour afficher les consignes relatives au formulaire de demande de l'allocation obsèques.](#)



**Courrier postal :**

HRA Office of Burial Services  
33-28 Northern Boulevard - 3rd Floor  
Long Island City, NY 11101



**Télécopie :** 917 639 0476



**Courriel :** [BurialServices@hra.nyc.gov](mailto:BurialServices@hra.nyc.gov)



**En personne :** à l'adresse ci-dessus tous les mercredis de 9 h à 17 h, si nécessaire.

Appelez-nous au **929 252 7731** si vous avez besoin d'une version papier du formulaire et nous vous l'enversons. Vous pouvez également appeler si vous avez besoin d'aide pour remplir la version électronique du formulaire sur notre site internet.

**(TOURNER LA PAGE)**

**2. Quel est le délai pour demander l'allocation obsèques ?**

Actuellement, la HRA doit recevoir les demandes sous 120 jours à compter de la date de décès. La date de réception est la date où la demande déposée par courrier postal, courriel, télécopie ou remplie par téléphone avec l'aide d'un membre du personnel est reçue. Une règle d'urgence a été publiée le 2 mai 2020 et le délai de 120 jours s'appliquera tant qu'elle restera en vigueur.

**3. Quels informations et justificatifs dois-je fournir ?**

Rendez-vous sur notre site internet, [www1.nyc.gov/site/hra/help/burial-assistance.page](http://www1.nyc.gov/site/hra/help/burial-assistance.page), et consultez la rubrique « Supporting Documents » (justificatifs) en cliquant ici <https://www1.nyc.gov/site/hra/help/burial-assistance.page>.

Il est possible que des justificatifs supplémentaires soient nécessaires pour traiter la demande.

**4. J'ai déjà réglé l'entreprise de pompes funèbres. Puis-je déposer la demande d'allocation obsèques de la HRA ? Quels justificatifs dois-je fournir ?**

Oui. Il vous faudra fournir une demande accompagnée de justificatifs. Rendez-vous sur notre site internet, <https://www1.nyc.gov/site/hra/help/burial-assistance.page>, et consultez la rubrique « Supporting Documents » (justificatifs) qui vous précisera les autres justificatifs que vous devrez éventuellement fournir.

**5. Puis-je déposer la demande de l'allocation obsèques avant de régler les services ?**

Oui, vous pouvez déposer la demande de l'allocation obsèques dès que vous êtes en possession d'une facture détaillée ou d'un contrat de prestation de services.

**6. J'ai appris qu'il fallait passer un entretien afin de déterminer l'admissibilité à l'allocation. Est-ce toujours le cas pendant la crise du COVID-19 ? Dans ce cas, quelle est la procédure ?**

Oui, les responsables du Bureau des services d'inhumation font passer des entretiens téléphoniques et étudient les justificatifs fournis. Le Bureau des services d'inhumation communique également avec les demandeurs par téléphone et courriel.

**7. Quels sont les délais de traitement d'une demande ?**

Une demande dûment remplie, accompagnée de tous les justificatifs nécessaires, sera traitée sous 30 jours à compter de sa réception par la HRA.

**8. Qui recevra l'allocation obsèques ?**

Si la demande concerne des frais d'obsèques déjà réglés, l'allocation obsèques sera versée au demandeur (à la demanderesse). Si les frais d'obsèques n'ont pas encore été réglés, le montant sera versé à l'entreprise de pompes funèbres ou au crématorium qui l'affectera au solde impayé. Dans les deux cas, le montant ne pourra pas être versé en l'absence d'un acte de décès.

## ■ QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'ALLOCATION OBSÈQUES DE LA HRA ?

---

### 9. Puis-je obtenir une aide pour le paiement des obsèques ou de la crémation d'un proche qui est décédé ?

Oui. L'allocation obsèques aide à payer les frais liés aux obsèques, à l'inhumation et à la crémation des New-Yorkais aux faibles revenus admissibles. Les demandes, accompagnées des justificatifs nécessaires, seront étudiées afin de déterminer si les critères d'admissibilité à l'allocation obsèques sont remplis.

### 10. Faut-il avoir la citoyenneté des États-Unis pour demander l'allocation obsèques ? Et que se passe-t-il si le défunt (la défunte) n'avait pas la citoyenneté des États-Unis ?

Il n'est pas obligatoire que vous ou le défunt (la défunte) ayez la citoyenneté des États-Unis. L'allocation obsèques est actuellement accordée à tous les demandeurs admissibles, quel que soit leur statut de citoyenneté ou d'immigration.

## ■ FRAIS PRIS EN CHARGE PAR L'ALLOCATION OBSÈQUES DE LA HRA

---

### 11. Quels sont les frais pris en charge par l'allocation obsèques ?

L'allocation obsèques couvre jusqu'à 1 700 \$ des frais liés aux obsèques et à l'inhumation, pour lesquels le demandeur (la demanderesse) peut fournir une facture détaillée d'une entreprise de pompes funèbres, d'un crématorium ou d'un cimetière, à condition que le total des frais soit inférieur ou égal au plafond des frais (voir la question 18 ci-dessous).

### 12. Les services de crémation sont-ils pris en charge par l'allocation obsèques ?

Oui, les services de crémation seront couverts à condition que tous les autres critères soient remplis.

### 13. Versez-vous des fonds destinés à un acompte en attendant l'étude et le traitement de la demande ?

Non. Pour les cas où le défunt (la défunte) n'a pas encore été inhumé(e) ou incinéré(e), un courrier d'autorisation pourra être délivré.

### 14. L'allocation obsèques de la HRA couvre-t-elle les situations où le défunt (la défunte) est inhumé(e) en dehors de l'État ?

Si tous les critères d'admissibilité sont remplis (y compris le plafond de 3 400 \$), le fait que les obsèques aient lieu en dehors de l'État n'est pas un obstacle au versement de l'allocation obsèques de la HRA.

### 15. Je souhaite envoyer la dépouille d'un proche dans un pays ou un État différent. Ces frais sont-ils pris en charge ?

Oui. L'allocation obsèques peut être utilisée pour couvrir les frais admissibles d'un(e) résident(e) de la ville de New York inhumé(e) ou incinéré(e) en dehors de la ville de New York. L'allocation obsèques peut également être utilisée pour régler les frais de transport liés aux obsèques, à condition que le total des frais soit inférieur ou égal au plafond des frais (voir la question 18 ci-dessous) et que les frais en question soient précisés dans la facture détaillée.

**16. Dois-je payer l'exhumation du corps du défunt (de la défunte) de Hart Island ?  
Puis-je demander l'allocation obsèques ?**

Non, le Département de l'administration pénitentiaire (Department of Correction, DOC) ne fait pas payer les frais de recherche et d'exhumation du défunt (de la défunte). Consultez la déclaration ci-dessous extraite du site internet du DOC. Oui, il est possible de demander l'allocation obsèques pour des frais d'obsèques liés à l'exhumation et à la réinhumation du défunt (de la défunte).

Déclaration extraite du site internet du DOC :

**Exhumation :**

Après avoir confirmé qu'un proche a été inhumé sur Hart Island, les familles peuvent demander une exhumation et une réinhumation dans un autre lieu, comme un cimetière privé. Le Département ne fait pas payer les frais de recherche et d'exhumation du défunt (de la défunte).

Pour demander la recherche et l'exhumation de votre proche, vous devez contacter une entreprise de pompes funèbres agréée, qui facturera sa prestation de services. L'entreprise de pompes funèbres aidera à déposer la demande d'un permis d'exhumation auprès du Bureau de l'État civil (Office of Vital Records) du Département de la santé et de l'hygiène mentale (Department of Health and Mental Hygiene). Une fois que le permis sera accordé, l'entreprise de pompes funèbres devra envoyer par courrier postal les documents suivants au Département de l'administration pénitentiaire :

1. l'original du permis d'exhumation ;
2. une demande officielle d'exhumation sur le papier à en-tête d'une entreprise de pompes funèbres agréée.

L'adresse où ces deux (2) documents doivent être envoyés est la suivante :

NYC Department of Correction  
Facility Maintenance and Repair Division  
75-20 Astoria Boulevard  
Elmhurst, NY 11370

Le Département de l'administration pénitentiaire fixera une date pour l'exhumation et coordonnera le transfert de la dépouille avec l'entreprise de pompes funèbres. Pour plus d'informations, prière de contacter le Bureau des administrés et les Services de réclamation en appelant la permanence téléphonique de Hart Island au (718) 546 0911 ou en envoyant un courriel à [hartisland@doc.nyc.gov](mailto:hartisland@doc.nyc.gov).

**17. Comment puis-je organiser le transfert d'un membre de ma famille de Hart Island dans un autre lieu ou pour procéder à une crémation ?**

Prière de consulter le site internet du Département de l'administration pénitentiaire de la ville de New York à l'adresse suivante :

<https://www1.nyc.gov/site/doc/about/hart-island.page>.

## ■ PLAFOND DES FRAIS D'OBSÈQUES

---

### 18. À combien s'élève le plafond des frais d'obsèques ?

L'allocation obsèques ne peut pas être affectée au paiement d'obsèques/d'une inhumation dont le coût est supérieur à 3 400 \$. Toutefois, certains frais ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce plafond. Pour des informations complémentaires, prière de contacter nos bureaux au **(929) 252 7731**.

### 19. Qui dois-je contacter pour connaître les options d'obsèques à faible coût ? Et que dois-je faire si l'entreprise de pompes funèbres précise qu'elle ne peut pas faire baisser le coût total en dessous du plafond de 3 400 \$ ?

Il est possible de se procurer des informations concernant les entreprises de pompes funèbres auprès de l'Administration des anciens combattants étatique et fédérale ou du Fonds des victimes d'actes criminels de l'État de New York (NYS Crime Victim's Fund) (voir la liste des ressources ci-dessous). En outre, certaines entités religieuses proposent des obsèques gratuites. Nous encourageons les personnes à collaborer étroitement avec les entreprises de pompes funèbres afin de connaître les options pouvant être plus économiques.

## ■ DIVERS

---

### 20. Comment puis-je faire pour obtenir un acte de décès ?

En règle générale, l'entreprise de pompes funèbres fait la demande de l'acte de décès quand vous prenez les dispositions pour les obsèques. Vous pouvez aussi consulter le site suivant : <https://www1.nyc.gov/site/doh/services/death-certificates.page>.

Si le défunt (la défunte) est décédé(e) en dehors de la ville de New York, il vous faudra contacter l'instance gouvernementale locale de la juridiction concernée.

### 21. Comment protégez-vous mes données personnelles ?

Nous accordons une grande importance à la confidentialité de vos données. Vos données personnelles sont protégées par les lois fédérales, étatiques et locales relatives à la protection des données. Nous assurerons la confidentialité et la sécurité de toutes les informations que vous fournirez.

### 22. La question de la charge publique m'inquiète. Est-ce que ma demande d'allocation obsèques aura une incidence défavorable sur ma demande de carte verte ?

Si vous avez des questions concernant la façon dont le versement de cette allocation pourrait affecter votre statut d'immigration, vous pouvez appeler la permanence téléphonique confidentielle et gratuite d'ActionNYC au 1 800 354 0356 et dire « public charge » (charge publique). La permanence téléphonique est disponible du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h.

### 23. Faut-il rembourser l'allocation ?

Les parents non légalement responsables n'ont pas à rembourser l'allocation. Si un parent légalement responsable est en mesure de payer l'inhumation ou la crémation, la HRA pourra demander le remboursement du montant de l'allocation au parent légalement responsable en vertu de la loi de l'État. D'autre part, si le défunt (la défunte) possède un patrimoine avec des biens, la HRA pourra faire valoir la somme contre la succession.

## 24. Je n'ai jamais fait de déclaration de revenus. Comment puis-je prouver mes revenus ?

En qualité de parent légalement responsable (voir la définition ci-dessous), vous devrez fournir des informations financières vous concernant et expliquer comment vous subvenez à vos besoins. Pendant le processus de demande, vous devrez fournir des renseignements concernant vos revenus, votre situation professionnelle, vos biens et le nombre de membres de votre famille dans votre foyer. Il est possible qu'il soit demandé à une autre agence de fournir des informations.

Conformément à la loi de l'État, le parent légalement responsable (Legally Responsible Relative, LRR) est une personne qui est mariée légalement avec le défunt (la défunte) ou est le parent ou le tuteur légal (la tutrice légale) d'un défunt (d'une défunte) de moins de vingt-et-un (21) ans. Un LRR est tenu au paiement des frais nécessaires aux obsèques finales du défunt (de la défunte) dans la mesure du possible.

## ■ RESSOURCES

---

1. Consultez le site du Département de la santé de l'État de New York (NYS Department of Health) pour des informations sur l'organisation d'obsèques à l'adresse suivante : <https://www.health.ny.gov/publications/0704/>.  
« A Consumer's Guide to Arranging a Funeral » (Guide pratique pour l'organisation d'obsèques) - <https://www.health.ny.gov/publications/0704.pdf>
2. « Before Prepaying Your Funeral, Know Your Rights » (Avant de verser un acompte pour des obsèques, connaissez vos droits) <https://www.health.ny.gov/publications/0703.pdf>
3. Département des services aux anciens combattants (Department of Veteran's Services) de la ville de New York - <http://www.nysfda.org/images/COVID-19/cidD70B349D-C99A-4C62-BBFA-FCFD38C0BD99.pdf>
4. Division des services aux anciens combattants (Division of Veteran's Services) de l'État de New York - <https://veterans.ny.gov/content/indigent-burial-reimbursements>
5. Département des affaires des anciens combattants (Department of Veteran's Affairs) des États-Unis – <https://www.benefits.va.gov/compensation/claims-special-burial.asp>
6. Bureau des services aux victimes (Office of Victim's Services) de l'État de New York - <https://ovs.ny.gov/>
7. NYC Well (Bien-être New York) - <https://nycwell.cityofnewyork.us/en/>